



**MODIFICATION N° 6** datée du 29 mars 2019 apportée à la notice annuelle datée du 28 juin 2018, modifiée par la modification n° 1 datée du 2 octobre 2018, par la modification n° 2 datée du 19 novembre 2018, par la modification n° 3 datée du 16 janvier 2019, par la modification n° 4 datée du 31 janvier 2019 et par la modification n° 5 datée du 8 février 2019.

**FONDS RBC**

**Parts de série A, de série F et de série O**

FNB indiciel obligataire canadien RBC

FNB indiciel obligataire du gouvernement canadien RBC

FNB indiciel canadien RBC

FNB indiciel américain RBC

FNB américain indiciel neutre en devises RBC

FNB international indiciel neutre en devises RBC

(chacun, un « fonds » et, collectivement, les « fonds »)

La présente modification n° 6 datée du 29 mars 2019 apportée à la notice annuelle des fonds datée du 28 juin 2018, modifiée par la modification n° 1 datée du 2 octobre 2018, par la modification n° 2 datée du 19 novembre 2018, par la modification n° 3 datée du 16 janvier 2019, par la modification n° 4 datée du 31 janvier 2019 et par la modification n° 5 datée du 8 février 2019 (la « notice annuelle ») modifie les attestations figurant dans la notice annuelle et fournit certains renseignements supplémentaires à l'égard des fonds, de concert avec la modification n° 6 datée du 29 mars 2019 (la « modification apportée au prospectus simplifié ») apportée au prospectus simplifié des fonds daté du 28 juin 2018, modifié par la modification n° 1 datée du 2 octobre 2018, par la modification n° 2 datée du 19 novembre 2018, par la modification n° 3 datée du 16 janvier 2019, par la modification n° 4 datée du 31 janvier 2019 et par la modification n° 5 datée du 8 février 2019. La notice annuelle devrait être lue à la lumière de ces renseignements.

## Résumé

RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (« RBC GMA »), le gestionnaire des fonds, a conclu une alliance stratégique avec Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (« BlackRock Canada »), dans le cadre de laquelle les familles de FNB offertes au Canada par RBC GMA et BlackRock Canada sont regroupées sous une nouvelle bannière – RBC iShares. Le 8 janvier 2019, RBC GMA a annoncé certaines modifications qu'elle proposait d'apporter aux objectifs de placement des fonds (décrites ci-après) afin de simplifier la gamme de solutions RBC iShares et de tirer parti de l'alliance de RBC iShares au profit des épargnants, grâce à l'application de l'expertise de BlackRock Canada, en qualité de filiale de BlackRock, Inc., le plus grand gestionnaire de FNB et d'indices au monde, à la gamme d'organismes de placement collectif indicieux de RBC GMA. RBC GMA a tenu une assemblée des porteurs de parts de chacun des fonds le 22 mars 2019 (collectivement, les « assemblées ») relativement aux modifications proposées. Aux assemblées, les porteurs de parts de chacun des fonds ont approuvé une résolution permettant aux fonds d'investir dans les fonds sous jacents (y compris des fonds gérés par BlackRock Canada) (la « modification des objectifs de placement »). Relativement à la modification des objectifs de placement, RBC GMA fera également ce qui suit : a) elle modifiera l'indice de référence de chacun des fonds (sauf le Fonds indiciel obligataire du gouvernement canadien RBC) et b) elle réduira les frais de gestion des parts de série F du Fonds indiciel obligataire canadien RBC.

On trouvera plus de renseignements sur les modifications dont il est question ci-dessus dans la modification apportée au prospectus simplifié.

## Modifications

La notice annuelle est modifiée par les présentes comme suit :

1. Avec effet au 8 avril 2019, les mentions « Fonds indiciel obligataire canadien RBC (à l'égard de la partie relative au fonds sous-jacent; prise d'effet vers le 15 septembre 2017) » et « Fonds américain indiciel neutre en devises RBC (à l'égard de la partie relative au fonds sous-jacent) » sont par les présentes supprimées de la quatrième rangée du tableau figurant à la sous-rubrique « Responsabilité à l'égard des activités des fonds – Sous-conseillers en valeurs ».
2. Avec effet au 9 avril 2019, la quatrième rangée du tableau figurant à la sous-rubrique « Responsabilité à l'égard des activités des fonds – Sous-conseillers en valeurs » est par les présente supprimée et remplacée par ce qui suit :

Fonds indiciel canadien RBC	Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée
Fonds indiciel américain RBC	Toronto (Ontario)

3. Avec effet au 9 avril 2019, toutes les mentions et toute l'information relatives à Conseillers en Gestion Globale State Street, Ltée sont par les présentes supprimées.
4. Avec effet au 9 avril 2019, l'information suivante est ajoutée immédiatement au-dessus de la sous-rubrique « Responsabilité à l'égard des activités des fonds – Sous-conseillers en valeurs – RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. » :

### « Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée

RBC GMA a conclu une convention de sous-conseiller en valeurs (la « convention de sous-conseiller en valeurs de BlackRock ») datée du 9 avril 2019 avec Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (« BlackRock Canada »), aux termes de laquelle BlackRock Canada a été nommée le sous-conseiller en valeurs du Fonds indiciel canadien RBC et du Fonds indiciel américain RBC. Suivant les modalités de la convention de sous-conseiller en valeurs de BlackRock, BlackRock Canada a nommé BlackRock Financial Management, Inc. (« BFM »), société membre de son groupe, pour qu'elle fournisse des services de gestion de placement au Fonds indiciel canadien RBC et au Fonds indiciel américain RBC. BFM est une filiale en propriété exclusive indirecte de BlackRock, Inc. (société mère de BlackRock Canada). Même si BFM fournit des services de gestion de placement au Fonds indiciel canadien RBC et au Fonds indiciel américain RBC, BlackRock Canada demeure responsable des conseils en placement que BFM fournit au Fonds indiciel canadien RBC et au Fonds indiciel américain RBC en qualité de sous-conseiller des fonds. En particulier, BlackRock Canada est responsable de toute perte pouvant découler du fait que BFM n'exerce pas les pouvoirs et ne s'acquitte pas des responsabilités rattachés à ses fonctions avec intégrité, de bonne foi et au mieux des intérêts de BlackRock Canada ainsi que du Fonds indiciel canadien RBC et du Fonds indiciel américain RBC, ou n'exerce pas le degré de soin, de diligence et de compétence qu'un gestionnaire de portefeuille raisonnablement prudent exercerait dans les circonstances.

NOM	POSTE ET FONCTIONS	PRINCIPAUX LIENS D'AFFAIRES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
Rachel Aguirre	Directrice générale et première gestionnaire de portefeuille, chef de l'équipe chargée de l'architecture des portefeuilles des marchés développés	Associée avec BlackRock, Inc. (société mère de BlackRock Canada) depuis 2005 (y compris des années au sein de Barclays Global Investors, qui a fusionné avec BlackRock, Inc. en 2009)

Chez BFM, la gestion de portefeuille se fait par l'intermédiaire d'équipes intégrées composées de spécialistes des placements hautement qualifiés. De plus, BFM utilise des systèmes de placements à la fine pointe de la technologie ainsi que des méthodes de placement et des mesures de protection rigoureuses. Un comité composé de hauts dirigeants et de gestionnaires de portefeuille (le « comité d'examen des placements de BFM ») examine régulièrement la gestion des portefeuilles de placements. Les rendements inhabituels sont signalés à l'interne et examinés par le comité d'examen des placements de BFM.

La convention de sous-conseiller en valeurs de BlackRock prévoit qu'elle peut être résiliée par RBC GMA au moyen d'un préavis écrit de 30 jours ou par BlackRock Canada au moyen d'un préavis écrit de 60 jours. De plus, RBC GMA a le droit de résilier la convention de sous-conseiller en valeurs de BlackRock sans délai si BlackRock Canada commet certains actes ou omet d'exécuter ses fonctions aux termes de la convention. »

5. Avec effet au 9 avril 2019, le troisième paragraphe de la sous-rubrique « Responsabilité à l'égard des activités des fonds – Arrangements en matière de courtage – Sous-conseillers » est par les présentes supprimé et remplacé par ce qui suit :

« RBC GMA a appris que BlueBay, BlackRock Canada et O'Shaughnessy Asset Management, L.L.C., n'affectent pas les opérations de courtage dans le cadre desquelles des courtages sont payés par les fonds en contrepartie de la prestation de biens et de services, sauf à l'égard de l'exécution d'ordres. »

## Attestation des fonds, du gestionnaire, du promoteur et du placeur principal des fonds (sauf pour la série A)

La présente modification n° 6 datée du 29 mars 2019, avec la notice annuelle des fonds datée du 28 juin 2018, modifiée par la modification n° 1 datée du 2 octobre 2018, par la modification n° 2 datée du 19 novembre 2018, par la modification n° 3 datée du 16 janvier 2019, par la modification n° 4 datée du 31 janvier 2019 et par la modification n° 5 datée du 8 février 2019, le prospectus simplifié daté du 28 juin 2018, modifié par la modification n° 1 datée du 2 octobre 2018, par la modification n° 2 datée du 19 novembre 2018, par la modification n° 3 datée du 16 janvier 2019, par la modification n° 4 datée du 31 janvier 2019, par la modification n° 5 datée du 8 février 2019 et par la modification n° 6 datée du 29 mars 2019, et les documents intégrés par renvoi dans la version modifiée du prospectus simplifié, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen de la version modifiée du prospectus simplifié conformément à la législation en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Le 29 mars 2019

Par : « *Damon G. Williams* »

Damon G. Williams  
Chef de la direction de  
RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.,  
en qualité de fiduciaire, de gestionnaire,  
de promoteur et de placeur principal des fonds  
(sauf pour la série A)

Par : « *Heidi Johnston* »

Heidi Johnston  
Chef des finances, Fonds de RBC GMA,  
RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.,  
en qualité de fiduciaire, de gestionnaire,  
de promoteur et de placeur principal des fonds  
(sauf pour la série A)

Au nom du conseil d'administration  
de RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.,  
en qualité de fiduciaire, de gestionnaire, de promoteur et de placeur principal des fonds (sauf pour la série A)

Par : « *Douglas Coulter* »

Douglas Coulter  
Administrateur

Par : « *Daniel E. Chornous* »

Daniel E. Chornous  
Administrateur

### Attestation du placeur principal des fonds (série A)

À notre connaissance, la présente modification n° 6 datée du 29 mars 2019, avec la notice annuelle des fonds datée du 28 juin 2018, modifiée par la modification n° 1 datée du 2 octobre 2018, par la modification n° 2 datée du 19 novembre 2018, par la modification n° 3 datée du 16 janvier 2019, par la modification n° 4 datée du 31 janvier 2019 et par la modification n° 5 datée du 8 février 2019, le prospectus simplifié daté du 28 juin 2018, modifié par la modification n° 1 datée du 2 octobre 2018, par la modification n° 2 datée du 19 novembre 2018, par la modification n° 3 datée du 16 janvier 2019, par la modification n° 4 datée du 31 janvier 2019, par la modification n° 5 datée du 8 février 2019 et par la modification n° 6 datée du 29 mars 2019, et les documents intégrés par renvoi dans la version modifiée du prospectus simplifié, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen de la version modifiée du prospectus simplifié conformément à la législation en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Le 29 mars 2019

### **FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.**

Par : « *Kirk D. Dudtschak* » \_\_\_\_\_

Kirk D. Dudtschak  
Président et chef de la direction